



**Compte rendu du Conseil Municipal de Gommeignies du 31/08/2021
Présidé par Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES**

État de présence :

| Membre (Maire, adjoints, conseillers) | Présent(e) | Absent(e) | Procurator | Excusé(e) | Pouvoir | Membre (Maire, adjoints, conseillers) | Présent(e) | Absent(e) | Procurator | Excusé(e) | Pouvoir |
|---|------------|-----------|------------|-----------|-------------------|---|------------|-----------|------------|-----------|-----------------|
| Benoît GUIOST | X | | | | | Clément PETITPREZ | X | | | | |
| Christiane VITO | X | | | | | Clothilde FRESSANCOURT | | | X | | Christiane VITO |
| Yvon BRUNELLE | | | X | | Benoît GUIOST | David LOCQUENEUX | X | | | | |
| Carine FREHAUT | | | | X | | Pauline PETIT | X | | | | |
| Maxime HONORE | X | | | | | James PIRET | X | | | | |
| Christine BISIAUX | | | X | | Clément PETITPREZ | Alexandra LERCH | X | | | | |
| Thierry SALOMEZ | X | | | | | Jean DEROISSART | X | | | | |
| Chantal PISSON | X | | | | | Noemi DEVALLEZ | X | | | | |
| Sébastien DUBRAY | X | | | | | Sébastien LOUVRIER | X | | | | |
| Elisabeth CARPENTIER | X | | | | | | | | | | |

Nombre de présents : 15 - Nombre de procurations : 3 - Nombre total de voix : 18

Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES ouvre la séance à 20H12

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est fait.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance précédente tel qu'il est publié sur le site internet de la commune.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

M. Clément Petitprez est désigné secrétaire de séance.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il n'a pas pris de décision sous délégation du conseil municipal depuis le dernier conseil municipal.



Point n° 4 : Création d'une commission extra municipale en charge du Géant La Licorne

M. le Maire explique qu'il a signé avec l'association "Notre Village", propriétaire du géant La Licorne, une convention de mise à disposition de ce géant. Cette convention prévoit notamment la création d'une commission extra municipale composée de cinq conseillers municipaux et de cinq personnes non élues du village. La convention prévoit que deux sièges au moins soient réservés à des membres actifs de l'association Notre Village.

M. le Maire demande à l'assemblée qui est volontaire pour intégrer cette commission extra municipale. M. Clément Petitprez, Mme Noémie Delvallez, M. David Loqueneux Mme Alexandra Lerch et M. Maxime Honoré se portent volontaires.

M. le Maire demande alors à l'assemblée de valider la création de cette commission et sa composition de cinq membres du conseil, cinq personnalités non élues du village dont deux membres actifs de l'association Notre Village et d'un président de commission en la personne du Maire.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 5 : Exercice du droit de préemption pour l'habitation sise au 175 rue du centre

M. le Maire explique au conseil que la maison sise au 175 rue du centre fait l'objet d'une proposition d'achat de la part d'une personne ou société dont l'identité n'est pas connue. Conformément au droit de l'urbanisme et au plan local d'urbanisme intercommunal, le conseil municipal, par délégation du Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, a la possibilité de préempter le bien.

M. le Maire présente les différents intérêts pour la commune que représente cette préemption :

- Sécurisation du carrefour entre la rue du Centre et la rue de la Gare par un élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir. Une servitude d'alignement datant de 1905 et reprise dans le PLUi prévoit par ailleurs ces travaux nécessaires.

- Modification du bâti de la parcelle pour y installer une activité commerciale et/ou médicale par un bail locatif concédé par la mairie à des porteurs de projets. Ceci contribuant alors à la revitalisation du centre bourg

M. le Maire indique au conseil que l'offre d'achat est de 82 000 €. La proposition initiale de la mairie durant la mise en vente du bien était de 50 000 €..

M. Le Maire a saisi les domaines pour visiter et évaluer à la juste valeur le bien.

M. Deroissart exprime sa préoccupation de préempter à un prix inférieur au prix proposé par l'acheteur estimant que cela représenterait un manque à gagner pour le propriétaire. M. le Maire répond que le rôle du conseil est aussi de gérer au mieux les finances de la commune et qu'il n'est pas concevable de payer un bien au delà de sa valeur définie par les services de l'état.

M. Honoré fait remarquer que c'est de notre responsabilité de ne pas laisser passer l'occasion de sécuriser ce carrefour mais que ce doit être fait également au juste prix pour l'ensemble des parties.

Sans connaissance de la valeur qui sera indiquée par les domaines, et qui représente en toute indépendance ce juste prix, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à préempter le bien pour autant que l'estimation soit inférieure ou égale à 82 000 €. Il s'engage par ailleurs à réunir le conseil en commission élargie pour les informer de l'évaluation qui sera faite par le service des Domaines.

Nombre d'élus présents : **15**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **18**

Exprimés : **18**

Votes pour : **18**

Abstentions et nuls : **0**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 6 : Avis en lien avec l'enquête publique sur l'épandage sur la commune de Gommegnies

Dans le cadre d'un agrandissement d'une exploitation agricole sur la commune de Maresches, souhaitant gérer 220 vaches laitières, deux secteurs prairies sont concernés à Gommegnies pour l'épandage des lisiers. Une enquête publique est en cours jusqu'au 13 septembre 2021 et M. le Préfet du Nord sollicite l'avis du conseil municipal.

Après discussions et éléments techniques apporté par M. Honoré pour expliquer les différentes méthodes et leurs impacts, M. le Maire propose au conseil d'exprimer un avis positif sous condition que l'épandage soit réalisé exclusivement par enfouissement à l'aide de disques afin d'éviter les ruissellements et odeurs d'épandage.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**
Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Convention avec la CCPM pour mise à disposition d'une rosalie

La commune de Gommegnies a la possibilité de participer à un essai d'une rosalie-bus mise à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Le but est de promouvoir les mobilités douces en agglomération auprès des enfants. Le principe est de concevoir des lignes de ramassage scolaire dans le village en privilégiant les enfants éloignés géographiquement de l'école.

Ces rosalies sont à assistance électrique et seront rechargées toutes les nuits.

M. le Maire propose de confier la conception de ces lignes de rosalie-bus à la commission extra municipale sur le développement durable et au service Enfance & Jeunesse.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition avec la CCPM et à signer tout acte afférent à ce projet.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**
Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 8 : Questions et informations diverses

Depuis lundi 30 août 2021, le Pass Sanitaire est obligatoire dans les salles de sports, stade (couvert et non couvert), sous les chapiteaux, dans les églises lorsque le rassemblement n'est pas culturel, concert intérieur et extérieur, bibliothèque, salle de réunion. Une information sera donnée en ce sens aux associations lors de la réunion de préparation du forum des associations.

M. le Maire détaille les animations prévues au mois de septembre :

4 : Marché étendu (12 exposants)

11 et 12 : Ducasse de Carnoy avec bal à sabots, 70 ans de l'association => feu d'artifice le Samedi à 23h30.

18 : Concert Royal Électrique, église Saint Joseph.

24 : Fête des voisins

25 : Inauguration de la plaine de Jeux, forum des associations, accueil des nouveaux arrivants

30 : Atelier couture, salle de la Gare

Mois d'octobre :

10 : Foulées de la Licorne

Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES, clôture la séance à 21H20